



TEXTE ADOPTÉ n° 245
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

25 février 2026

PROJET DE LOI

*autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le Gouvernement de
la République française et le Gouvernement du **Monténégro**
relatif à la **coopération** dans le domaine de la **défense***

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 857 (2024-2025), 158, 159 et T.A. 26 (2025-2026).

Assemblée nationale : 2236 et 2469.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Monténégro relatif à la coopération dans le domaine de la défense, signé à Paris le 3 avril 2024, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 février 2026.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 2236.